



Facturation du débarras pour une cave que je ne loue pas

Par **jbb40**, le **09/10/2013** à **17:46**

Bonjour,rrnA mon loyer habituel viennent de s'ajouter une charge ponctuelle d'une 50aine d'euros pour "débarras cave"rrnJ'appelle mon agence pour plus d'informations. La propriétaire à décider de faire vider la cave. Je vérifie sur mon bail, il n'est nulle part fait mention de la cave et je considère que je ne suis donc pas responsable de ce qui s'y passe. De toute facon elle n'apparait pas non plus sur l'état des lieux donc pas question que je paie sans que je puisse être tenu responsable du désordre.rrnJe rappelle donc pour leur dire mon point de vue. Mais selon eux, la porte qui donne sur la rue et permet d'accéder aux appartements (et donc à la cave) n'est jamais fermée, cela présente un risque de squat et donc d'incendie avec tout ce qui s'y trouve. D'après eux ce sont les locataires qui sont responsables du fait que la porte ne soit pas fermée à clé, et ils ont donc réparti la facture du nettoyage entre les locataires.rrnMa question, vu que la cave n'est ni dans mon bail ni mon état des lieux, suis-je en droit de refuser de payer ?rrnMerci d'avance

Par **moisse**, le **09/10/2013** à **19:46**

Bonjour,rnJe crois que cela tombe sous le sens.rnOn ne peut pas vous débiter les charges correspondantes à un service dont vous ne pouvez pas bénéficier.rnQuoiqu'il en soit l'agence adresse le relevé des charges aux bailleurs, à eux d'en poursuivre s'il le peuvent, la répercussion aux locataires.